

Chambor'élevage

Bulletin technique élevage des Chambres d'agriculture de la Charente et de la Vienne - Mars 2018 - n° 15



Formations



p. 2

L'abreuvement au pâturage : vivre d'herbe et d'eau fraîche...



p. 3

Les établissements équestres : Une large gamme de services



p. 4

La conduite des broutards en fonction de la période de vêlage



p. 5

Le méteil grain : un aliment équilibré pour mes chèvres



p. 6

Bien gérer le parasitisme au pâturage en bovins lait



p. 8

Des idées pour se simplifier la vie en élevage ovin



p. 9

Préparer la transmission de son exploitation : pensez à anticiper !



p. 10

La Vie de la Chambre



p. 11



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
CHARENTE-VIENNE

afaq
ISO 9001
Qualité
AFNOR CERTIFICATION

Édito

Après les EGA qui ont donné quelques bouffées d'optimisme à la profession, c'est la douche froide !

La réforme des zones défavorisées entraîne la perte du versement de l'ICHN pour les éleveurs de plusieurs dizaines de communes de nos deux départements. Cette perte risque dans certains cas de mettre à mal des situations déjà précaires !

Les négociations des accords du CETA et avec les pays du MERCOSUR ont de quoi rendre inquiets les éleveurs.

Le Président Macron nous promet comme garantie une obligation d'alignement sur les normes européennes pour les produits importés... Ces normes ne prennent malheureusement pas en compte l'aspect social !

Qu'en sera-t-il de la traçabilité "de la fourche à la fourchette" ?

Sur ce dernier point, l'EDEi, co-géré par les trois départements, Charente, Charente-Maritime et Vienne, garante de l'identification, est une fois de plus bien gérée, ce qui n'entraînera pas d'augmentation de tarif pour cette année.

2

Une fois n'est pas coutume, nous avons enfin eu un vrai hiver : beaucoup d'eau, du froid font que les cultures ont des besoins différents par rapport aux autres années.

Nos agents sont là pour vous aider à gérer cette période de mise à l'herbe et gestion des stocks futurs.



Arnaud BOURRY

Membre du Bureau, en charge du dossier élevage à la Chambre d'agriculture de la Vienne



Christian LALOI

Membre du Bureau, en charge du dossier élevage à la Chambre d'agriculture de la Charente

Actualités - Formations

1	2	3	4	5	6	7
8	X	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	X	28
29	30	31				

Formations - 86

CAPRIN

Huiles essentielles

29 mars 2018

Contact : Coline BOSSIS - 06 79 42 74 47

Visite du LASAT de Champdeniers

12 juin 2018

Contact : Coline BOSSIS - 06 79 42 74 47

BOVIN VIANDE

Alimenter ses bovins viande avec de l'ensilage et de l'enrubannage

26 avril 2018

Contact : Aloïse CELERIER - 06 58 59 74 20

Journée technique - 16

La Chambre d'Agriculture de la Charente mène une action sur les méteils, culture qui permet d'améliorer l'autonomie alimentaire et protéique en élevage. Après la demi-journée du 26 mars chez un éleveur bovin viande, une seconde est prévue chez un éleveur ovin :

Jeudi 7 juin après-midi – Saint-Christophe

Témoignage et tours de parcelle de méteil

Contacts : Conseillères du service Productions Animales - 05 45 84 09 28













L'abreuvement au pâturage : vivre d'herbe et d'eau fraîche...



Avec le retour des beaux jours et la mise à l'herbe qui approche, la question de l'abreuvement au pâturage mérite quelques rappels afin d'aborder sereinement les périodes de chaleur et de sécheresse que l'on pourrait rencontrer cet été.

Au pâturage, les besoins quotidiens en eau des bovins sont fonction de l'herbe verte consommée. Le tableau ci-dessous compare les besoins quotidiens pour des bovins uniquement alimentés par le pâturage, et pour des bovins complétés en foin au pâturage, situation qui se produit en cas de forte sécheresse.

Besoins quotidiens en eau des bovins, pour une température moyenne de 15°C (ANSES 2010) :

	Génisse de 300 kg	Génisse de 500 kg	Vache de 700 kg en gestation	Vache de 800 kg en gestation	Vache allaitante de 800 kg, en lactation (8 kg lait/jour)	Vache laitière en lactation (20 kg lait/jour)
Cas d'une ration d'herbe jeune pâturée (15% de MS)	3 l/j 	4 l/j 	6 l/j 	6 l/j 	11 l/j 	30 l/j 
Affouragement au pré (foin à 90% de MS en complément à l'herbe pâturée)	25 l/j 	42 l/j 	58 l/j 	67 l/j 	79 l/j 	75 l/j 

Il faut multiplier par deux ces volumes quand on se place en conditions de chaleurs, à plus de 25°C.

Besoins quotidiens en eau des ovins (15-20°C) :

Agneau à l'engraissement	Brebis fin de gestation	Brebis suitée (1 agneau)
4 à 5 l/j	4 à 6 l/j	9 à 11 l/j

En été, une brebis peut boire jusqu'à 15 l/jour.

Et la chèvre ?

Si l'herbe est jeune et que la chèvre peut s'abreuver au bâtiment matin et soir, il n'y a pas besoin d'eau au pâturage. Cependant, s'il fait chaud, il faudra fournir de l'eau au pré.

Attention à bien dimensionner le dispositif !

Dans le cas de pâturage tournant, si la distance à l'abreuvoir est toujours inférieure à 200 m, on recommande de dimensionner l'abreuvoir de façon à ce que 10 à 15% du nombre d'animaux puisse s'abreuver en même temps. Par exemple, pour un lot de 25 vaches allaitantes suitées (besoins quotidiens du lot de 2 000 jusqu'à 4 000 l), il faut que quatre vaches puissent boire en même temps (abreuvoir d'au moins 500 litres).

Dans des pâturages libres, il arrive que la distance à l'abreuvement soit supérieure à 200 m. Dans ce cas, les animaux iront boire en groupe, à certains moments de la journée seulement. Il faut alors augmenter la capacité de l'abreuvoir. Pour notre exemple, un second bac permettra de répondre aux besoins et de limiter la concurrence.

N'oubliez pas le débit !

Un débit de 20 l/minute suffira dans notre exemple ; mais il faut compter au moins 30 l/minute pour 50 UGB. Il faudra vérifier le débit, non seulement à la source, mais aussi à l'abreuvoir qui en est le plus éloigné.

À l'ombre ou au soleil ?

En cas de pré peu ombragé, éviter de choisir le seul endroit à l'ombre pour l'abreuvoir. En période de chaleur, les animaux dominants vont y stationner, empêchant les dominés d'accéder à l'eau. Cependant, on placera l'abreuvoir assez près des arbres, pour ne pas dissuader les animaux d'aller boire.



Les Conseillères fourrages
Aloïse CÉLERIER (CA 86)
06 58 59 74 20
Pauline GAUTHIER (CA 16)
06 25 64 14 04



Les établissements équestres ; Une large gamme de services

Quels sont mes clients et leurs besoins, mon offre de services les satisfait-elle, est-elle vendue au juste prix, est-ce que je dispose d'un plan de communication ? Ces questions ont été posées à une trentaine d'exploitations du réseau de références équines en 2017 dont voici les premiers éléments.

Des clients bien identifiés mais une perception des besoins plus difficile

Centre équestre : une clientèle régulière à moins de 20 min de l'établissement. Public large, des particuliers et des groupes scolaires ou colonies de vacances.

Établissement de tourisme équestre : des touristes et des clients locaux, des enfants et adultes débutants ou randonneurs expérimentés.

Écurie de pensions : des cavaliers propriétaires locaux et des éleveurs propriétaires parfois éloignés qui souhaitent valoriser leurs équidés.

La moitié des exploitants seulement a été en mesure d'identifier les besoins précis de leurs clients (développement psychomoteur, équitation de pleine nature...). Pour les autres, les besoins exprimés sont plus généraux (compétition, loisir...).

70% des exploitants ont des fichiers clients mais peu l'utilisent comme outil de communication.

Des clients qui paraissent satisfaits mais pas d'outils de mesure pour l'évaluer

Les exploitants sont unanimes pour déterminer la satisfaction de leurs clients. Pourtant, ils sont moins d'un tiers à avoir mis en place des outils de mesure. Ils l'évaluent via des échanges informels avec les clients ou par le taux de fidélité d'une année sur l'autre.

Ils sont quelques-uns à avoir mis en place des questionnaires ponctuels pour connaître la satisfaction des clients et proposer de nouvelles activités.

Beaucoup de communication mais pas toujours ciblée et organisée

Seul un tiers des exploitants interrogés a un plan de communication élaboré pour attirer et fidéliser la clientèle avec plusieurs actions dans l'année. Ils ont adapté les outils (flyers, articles, journées découvertes), le message et la période pour communiquer auprès de leurs publics. Les autres n'ont pas de plan de communication organisé mais ont généralement mis en place le fléchage de la structure, un site internet et souvent une page Facebook. Le bouche-à-oreille est très souvent cité par les exploitants comme outil indirect de communication.

Site internet - ce que je dois trouver

- des informations sur les prestations et les tarifs à jour
- un descriptif de l'équipe pédagogique, des installations, de la cavalerie et des photos
- des photos et/ou vidéos des chevaux à vendre avec la fourchette de prix

Facebook

- régularité des publications (1 fois/semaine)
- variété des messages sur le contenu et la forme (photos, textes, vidéos)

Ce qu'ils ont fait pour se faire connaître

- encart pub dans les guides touristiques
- articles de presse
- cartes de visite, flyers, vêtements floqués
- portes ouvertes
- organisation de concours
- partenariats avec des écoles, organismes de tourisme...

Ce qu'ils ont fait pour leurs clients

- album photo du club avec quelques moments clés
- organisation de stages avec des intervenants extérieurs
- soirées festives avec les clients
- remises sur prestations

La concurrence exacerbée nécessite d'être au plus près de la demande :

3 à 4 structures concurrentes en moyenne sont décrites par les exploitants dans un rayon de 20 km alors que la clientèle est en recul depuis 2011 (-6%). Les clients sont de plus en plus exigeants autant sur la qualité que sur les tarifs des prestations. Pour pérenniser et développer sa structure, il est primordial de cibler sa clientèle et ses besoins, de proposer des produits adaptés et de communiquer avec les bons outils. Retrouvez le dossier complet sur www.charente.chambre-agriculture.fr rubrique Production animales et Références.

La conduite des broutards en fonction de la période de vêlage



Aujourd'hui la tendance s'oriente vers le groupement des vêlages, qui permet de gérer de façon homogène ses lots de broutards. La question se pose alors de rassembler ses vêlages au printemps, ou en automne (ou même de choisir deux périodes de vêlages par an). Cependant, il faut être conscient des atouts et des inconvénients de chaque période, et y adapter sa conduite.

Vêlage d'automne (d'octobre à mi-novembre)

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> • Vêlage à l'extérieur : moins de problèmes sanitaires autour de la mise-bas (gros nombrils, maladies pulmonaires et digestives). • Rentrée précoce des veaux : bon suivi de leur croissance. • Mise à la reproduction mieux maîtrisée (détection chaleurs, IA). • Vaches taries dès fin mai : faibles besoins durant la période de sécheresse. • Commercialisation en début d'été (plus forte valorisation du broutard). 	<ul style="list-style-type: none"> • Vêlage à l'extérieur : surveillance et interventions difficiles lors des mises-bas. • Besoin de fourrages de qualité, et en quantité (pic de lactation et mise à la reproduction en bâtiment). • Nécessité d'une place suffisante en bâtiment (12m²/couple mère-veau). • Plus de risques microbiens sur les jeunes veaux concentrés en bâtiment.

Vêlage de printemps (mi-février à mi-avril)

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> • Vêlage en bâtiment : surveillance facile lors de la mise-bas. • Pic de lactation « à l'herbe » : qualité et quantité de lait. • Les vaches sont taries dans l'hiver : moindres besoins de stocks fourragers. • Jeunes veaux à l'extérieur : moins de risques sanitaires. • Quantité de paille nécessaire réduite. 	<ul style="list-style-type: none"> • Jeunes veaux à l'extérieur : attention au parasitisme. • Détection de chaleurs et insémination moins faciles au pâturage. • Herbe jeune riche en azote : risque de mortalité embryonnaire. • En cas de sécheresse, la conduite est pénalisée (moindre croissance). • Mise sur le marché des broutards à une période déjà saturée (fin d'automne).

5

Témoignage de Jean-François DERRE, naisseur engraisseur en système herbager GAEC de LAVAUD - Moulismes (86) :

« Je pratique du vêlage début d'automne sur mon exploitation. Je trouve de nombreux avantages à faire vêler mes vaches durant cette période. Les veaux commencent à ruminer quelques mois après le vêlage et les vaches font leur pic de lactation avec la bonne herbe d'automne. Cela permet aussi de sevrer les veaux au mois de juin, au moment de la fin de pousse de l'herbe, mais également de tarir les vaches pendant la sécheresse, dans des conditions sévères. Pour moi, les inconvénients de cette période de vêlage seraient les problèmes pulmonaires à la rentrée en bâtiment et un point faible qui se développe c'est la présence de la mouche appelée la « myiase Wolfarthia », qui pourrait annuler les effets positifs du vêlage début automne. »



Les Conseillères Bovin Viande
 Laura GAUZIN (CA 86)
 06 75 73 28 51
 Aloïse CÉLERIER (CA 86)
 06 58 59 74 20
 Laurie MOURICHOU (CA 16)
 06 24 30 15 24



Le méteil grain : un aliment équilibré

Intéressant techniquement, la culture du méteil grain se développe dans les élevages caprins de la Région de l'Expérimentation et de Développement Caprin, travaillant sur l'autonomie alimentaire sur la base de cet aliment équilibré. Depuis 2016, ce sont 75 échantillons de méteils qui ont été suivis. En v

Qu'est-ce qu'un méteil ?

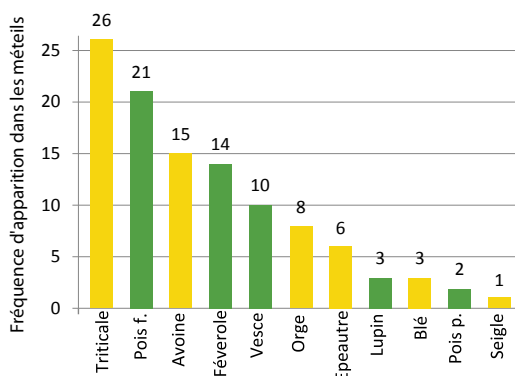
Cette culture annuelle associe des céréales et des protéagineux en nombre plus ou moins variables selon les élevages. Pas seulement utilisé en élevage caprin, le méteil peut se cultiver comme une dérobée ou une SIE (Surface d'Intérêt Écologique pour l'aide verte de la PAC) entre deux cultures principales. Récolté immature sous forme d'ensilage ou d'enrubannage, il laisse la place à une culture de printemps tel un maïs ou un tournesol. Le méteil peut également se récolter en grains à maturité de l'ensemble des espèces composant le mélange.

Pourquoi le cultiver ?

Agronomiquement la complémentarité entre les espèces est intéressante, permettant une bonne compétitivité avec les adventices, une meilleure valorisation de l'azote, ainsi qu'une meilleure résistance aux maladies et à la verse. D'un point de vue zootechnique, le méteil est un aliment équilibré avec une meilleure valeur protéique qu'une culture de céréales pures. De plus, son itinéraire cultural est relativement simple. L'azote minéral n'est peu voire pas nécessaire au mélange. L'apport d'azote favoriserait les céréales à l'instar des protéagineux, le mélange récolté serait donc moins riche en protéine, ce qui n'est pas l'objectif pour un méteil. De plus, aucun traitement phytosanitaire n'est homologué pour l'ensemble des espèces présentes dans le mélange. Le méteil permet donc de réduire les IFT, point intéressant pour les exploitations engagées dans une Mesure Agro-Environnementale (MAE). De ce fait, le méteil est aussi bien cultivable en élevage conventionnel qu'en Agriculture Biologique. Dans la ration, le méteil grain peut être l'équivalent d'une chèvre laitière et permet donc de gagner en autonomie alimentaire.

Quelles espèces utiliser ?

Les travaux du REDCap ont montré que les méteils étaient généralement constitués de triticale et de pois fourragers, complétés dans la moitié des cas par la féverole, l'avoine et/ou la vesce (voir tableau ci-dessous).



Fréquence d'apparition des espèces dans les méteils suivis en 2016

En 2016, les méteils suivis ont montré que les meilleurs rendements (39qx/ha) et valeurs alimentaires (18,7% de MAT) étaient obtenus avec des méteils contenant de la féverole. Ce protéagineux sécurise le développement du mélange par son port dressé et rigide qui servira de tuteur aux autres protéagineux. Cette espèce est également très intéressante pour son taux protéique, 25% de MAT cultivé en pure.

50% des méteils suivis sont composés de 2 à 3 espèces. L'autre moitié est faite de mélanges plus complexes pouvant aller jusqu'à 6 composantes. Il n'existe pas de mélange type, il y a autant de méteils que de parcelles. Une diversité de mélanges est possible, avec un nombre d'espèces, un choix d'espèces et des densités de semis variables selon les conditions pédoclimatiques locales et l'expérience des éleveurs. Attention tout de même à ne pas trop mettre de protéagineux dans le mélange, cela entraînerait la verse du méteil. Il est conseillé de ne pas dépasser les 10% de graines de protéagineux semés en nombre de graines.

Comment le cultiver ?

Le méteil est semé en ligne à l'automne entre le 15 octobre et le 15 novembre, avec des densités de semis autour de 200 kg/ha dont environ 70 kg/ha de protéagineux (34%). Certains éleveurs sèment en deux fois leur mélange contenant de la féverole, un semis à la volée de la féverole et un semis en ligne des autres espèces. La majorité des éleveurs n'interviennent pas entre le semis et la récolte, mais certains jugent nécessaire de faire un apport d'azote minéral. Ce dernier ne doit cependant pas être trop important. Pour la récolte, le méteil est moissonné lorsque toutes les espèces sont à maturité permettant ainsi une valorisation du grain et de la paille. Les rendements obtenus en grains sont en moyenne autour de 30 qx/ha mais selon les mélanges, ils varient de 15 à 45 qx/ha.

Quelle valeur alimentaire ?

Analysés de façon biochimique, les 60 méteils suivis dans le cadre des travaux REDCap ont en moyenne 17% de MAT (valeurs allant de 11% à 21% selon les mélanges), et 1.0 UFL (de 0,8 à 1,1). Avec les méteils, on sait ce que l'on sème mais, on ne sait pas ce que l'on récolte. L'effet année est important. En effet, en 2016, nous avons obtenu des méteils riches en MAT (17% de MAT en moyenne) avec des rendements assez faibles (28 qx/ha en moyenne), alors qu'en 2017, les méteils ont eu de très bons rendements (42 qx/ha en moyenne) mais les valeurs protéiques étaient plus faibles que l'année passée (15% de MAT en moyenne).

Les résultats montrent également que la plupart des mélanges semés ayant une valeur en MAT inférieure à 15% contiennent au semis moins de 5% de graines de protéagineux.

bré pour mes chèvres



Prins de nos départements pour alimenter les chèvres en lactation. Le REDCap, Réseau zone Nouvelle-Aquitaine et Pays de Loire, s'intéresse à ce mélange afin de connaître tout de ceci, les premières conclusions.

Pour assurer le rendement et la valeur alimentaire du méteil, un mélange avec de la féverole (10-15graines/m²) et comprenant 10 à 12% de protéagineux en nombre de graines au semis est sécurisant.

Cet aliment riche en protéines correspondant à une chèvre laitière CL18 trouvée dans le commerce, peut être donné « tel que » aux chèvres ou bien aplati. Pour sa conservation, les éleveurs le placent dans des cellules à grains ou bien aplatis dans des boudins.

Exemple d'un méteil du suivi REDCap

En Vendée, un éleveur conventionnel cultive un méteil composé de 4 espèces aux densités de semis suivantes : 166 graines/m² de triticales, 26 graines/m² d'avoine, 12 graines/m² de pois fourrager et 16 graines/m² de féverole. Ce mélange de 220 graines/m² (soit environ 205 kg/ha) a été semé le 1^{er} novembre 2015 et a reçu un apport de 50 U d'azote en sortie d'hiver. Récolté pendant l'été 2016, ce mélange a permis d'obtenir un méteil à 21 % de MAT avec un rendement de 47 qx/ha.

Cet éleveur vendéen de 660 chèvres à 730 L par lactation distribue au pic la ration suivante :

- | | |
|-----------------------------|-------------------------------|
| - 0.7 kg de maïs ensilage | - 0.3 kg d'orge |
| - 0.5 kg d'enrubannage | - 0.3 kg de méteil grain |
| - 0.6 kg de foin de luzerne | - 0.2 kg de tourteau de colza |
| - 0.4 kg de foin de prés | |



Méteil récolté : triticales, avoine, pois fourrager, féverole

7



REDCap : Réseau d'Expérimentation et de Développement Caprin

Ce réseau caprin multi partenarial réunit des techniciens caprins des Chambres d'agriculture, des contrôles laitiers et des CIVAM, des structures de développement (INRA et Idele), des formations régionales, ainsi que le dispositif expérimental de Patuchev pour travailler ensemble sur l'autonomie alimentaire des exploitations caprines. Le réseau travaille sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine, de la Vendée et des Pays de Loire avec pour objectifs :

- 75 à 100 % d'autonomie alimentaire territoriale
- Une part d'herbe dans la ration de plus de 60% de la MS de la ration
- Moins de 450 g de concentrés et déshydratés par litre de lait
- Des élevages économiquement viables

Aujourd'hui, le réseau REDCap travaille sur différentes thématiques : les prairies multi-espèces, les méteils, le pâturage, le séchage en grange, la qualité du foin...



Les Conseillères caprin
Pauline GAUTHIER (CA16)
06 25 64 14 04
Coline BOSSIS (CA 86)
06 79 42 74 47

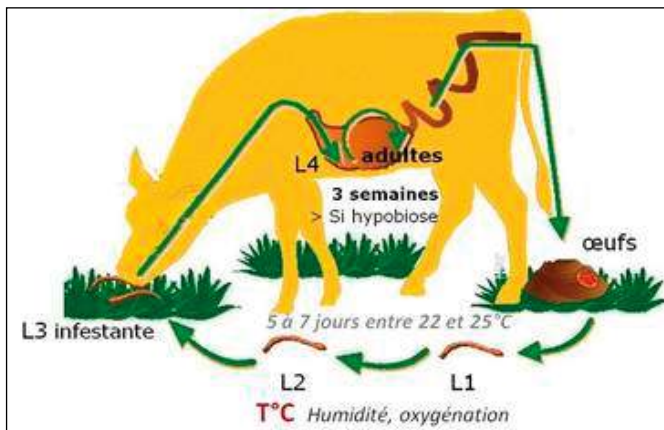


Bien gérer le parasitisme au pâturage en bovins lait

Les traitements parasitaires ne sont plus systématiques chez la vache laitière qui pâture. Les traitements sont coûteux, pas toujours efficaces, avec des délais d'attente longs sur le lait et ont des effets néfastes sur l'environnement. Il convient donc de développer l'immunité des animaux et de raisonner les traitements selon le parasite en présence et le niveau d'infestation.

Les strongles *Ostertagia* : favoriser l'immunité des jeunes animaux

Ces strongles ont pour seul hôte le bovin. En cas d'infestation, les performances de production seront diminuées. Le parasite adulte pond 10 000 œufs excrétés dans le milieu par les fèces qui donneront naissance à des larves L2 très résistantes dans le milieu. Seules les conditions de sécheresse intense diminuent leur population. Ces L2 se transforment ensuite en larves L3 infestantes qui vont être à nouveau ingérées par l'animal et devenir des larves L4, capables de s'enkyster dans la caillette et de rentrer en « dormance » pour donner plus tard des larves adultes encore appelées L5 (cf graphique ci-dessous). Dans le système digestif de la vache, le cycle de développement est de 21 jours.



Cycle de développement d'*Ostertagia*

Dans les systèmes pâturants, un élevage sans strongles gastro-intestinaux n'existe pas, et une éradication des strongyloses gastro-intestinales est illusoire. Les facultés d'adaptation de ces parasites et leur résistance dans le milieu extérieur sont telles qu'il est nécessaire d'accepter de « vivre avec ces parasites », tout en maîtrisant l'infestation pour éviter les conséquences sanitaires et économiques.

Le diagnostic à partir de la coprologie ne permet généralement pas de confirmer la présence du parasite. En effet, les strongles *Ostertagia* peuvent facilement se confondre avec des strongles non pathogènes du bovin et l'on peut facilement tomber sur une période où les strongles ne pondent pas. La mesure d'anticorps présents dans le sang par la sérologie est également difficilement interprétable individuellement.

Pour limiter les infestations, il faut donc favoriser l'immunité du bovin. Pour être immunisé et limiter la pression parasitaire, le bovin doit être au contact du parasite pendant 8 mois minimum. Les génisses en première année de pâture devront donc être traitées au cas par cas si leur temps de contact avec le parasite n'a pas été suffisant et cela de préférence à l'automne, trois semaines après la sortie de pâture. La rotation des parcelles

de pâture permettra aussi de casser le cycle de développement du parasite et de limiter leur développement exponentiel. Un délai de retour de 40 jours sur une même parcelle est recommandé.

Une alimentation équilibrée et de qualité favorisera également une bonne résistance des animaux aux parasites.

La grande douve : tolérance zéro

La grande douve est un parasite dangereux pour la vache laitière qui induit des atteintes irréversibles sur le foie. L'objectif est de ne pas en avoir dans son troupeau, d'autant plus que la vache ne développe pas d'immunité contre ce type de parasite. Le parasite a besoin d'un hôte intermédiaire appelé Limnée (escargot) pour se développer. Les zones humides seront donc favorables à son développement. Son cycle est de 3 à 5 semaines.

La coproscopie n'est pas un moyen sûr pour diagnostiquer sa présence car les excréments des œufs sont très dépendantes de la saison. La sérologie est plus indiquée dans le cas de la grande douve. Les abattoirs signalent généralement la présence de parasites dans le foie et en informent l'éleveur. Le traitement est alors obligatoire et doit avoir lieu 6 à 8 semaines après la sortie des parcs.

Le paramphistome : traiter seulement en cas d'infestation importante

Ce parasite n'est pas un pathogène, il va venir diminuer l'efficacité alimentaire des animaux en se logeant à la jonction de l'œsophage et du rumen et donc la production. Son cycle de développement est assez similaire à celui de la grande douve avec la Limnée comme hôte intermédiaire. Il faut donc en priorité limiter le pâturage dans les zones humides.

La coprologie donne de meilleurs résultats que sur les parasites précédents. 6 à 8 coproscopies sur les animaux « douteux » suffisent à diagnostiquer sa présence dans le troupeau, on recommande de traiter lorsque les comptages sont supérieurs à 100-150 œufs. Aucun traitement n'est actif sur les larves, les molécules actives agissent uniquement sur les parasites adultes. Attention donc aux délais d'attente sur le lait et préférer un traitement au tarissement.

Dans tous les cas une bonne conduite zootechnique sera toujours préférable à tous les traitements et comme avec les autres traitements, le meilleur traitement est celui que l'on n'a pas besoin de faire !

Les Conseillères Bovin Lait
Anne-Laure VEYSSET (CA 16)
06 25 64 54 55
Adèle MARSAULT (CA 86)
06 84 61 42 56

Des idées pour se simplifier la vie en élevage ovin



Certaines tâches ou manipulations sont consommatrices de temps, et ce, d'autant plus si elles sont répétitives. Certains éleveurs ont réfléchi à ces situations et ont mis en place des astuces pour gagner du temps, souvent inventives et généralement très abordables financièrement.

Comme dans le numéro précédent, voici quelques astuces qui permettent de mettre en avant des équipements inventés ou réadaptés par les éleveurs de la région, pour se faciliter le travail au quotidien.

Le support de claies en hauteur

Pour ranger facilement les cases d'agnelage ou autres barrières, elles sont toujours à portée de mains sans encombrer les couloirs.



Un râtelier pas cher et léger

Fabriqué avec des lattes de bois (19 lattes de 10 cm de large) elles sont fixées aux deux extrémités à l'aide d'un tuyau d'eau en PVC (diamètre 32 jusqu'à 50) avec des boulons (Ø 6 x 70 mm), il faut respecter un espacement de 14 à 15 cm entre chaque latte pour le passage de la tête.



Faciliter les déplacements

Pour faciliter le passage de l'éleveur, voici une claie coulissante auto-construite en bois (longueur adaptable selon les situations de chacun) et un « passage d'homme » efficace réalisé à partir de tapis de carrière (ou autres matériaux suffisamment rigides ...), pratique quand l'éleveur n'a pas les mains libres...



9

Enfin, deux « accroches claies mobiles » (un auto-construit et un du commerce), adaptables sur des auges linéaires ou sur cornadis, que l'on peut déplacer facilement pour l'allotement...



Si besoin, n'hésitez pas à nous demander des renseignements complémentaires, et si vous avez des astuces, des aménagements et/ou des pratiques intéressantes à partager, n'hésitez pas à nous les faire parvenir.

Les Conseillères Ovin
Nathalie AUGAS (CA 16)
06 26 69 71 09
Béatrice GRIFFAULT (CA 86)
06 79 55 62 83
Camille MANCEAU (CA 86)
06 30 25 11 83



Préparer la transmission de son exploitation : pensez à anticiper !

Vous êtes à J - 2 ans, J - 5 ans, J - 10 ans, il n'est jamais trop tôt pour parler de transmission, pour s'informer, pour se faire accompagner notamment dans la mise en place de stratégies qui faciliteront la transmission de votre exploitation le jour J.

Vous vous posez des questions : venez rencontrer le Point Accueil Transmission !

Mis en place par les Chambres d'agriculture et la MSA Poitou, le Point Accueil Transmission (PAT) est un service gratuit qui s'adresse aux exploitants en activité s'interrogeant sur leur cessation d'activité et la transmission de leur exploitation.

Son rôle est de :

- Vous RENSEIGNER sur tous les aspects liés à la cessation d'activité (transmission et retraite),
- vous AIDER à définir un calendrier de transmission et d'arrêt d'activité,
- vous INFORMER sur les différents dispositifs d'aides à la transmission,
- vous ORIENTER vers nos différents partenaires et personnes ressources.

Vous recherchez un repreneur : le Répertoire Départ Installation !

Le Répertoire Départ-Installation (RDI) est un service des Chambres d'agriculture décliné dans chaque département. Il facilite la mise en relation de candidats à la recherche d'une exploitation agricole pour s'installer (en individuel ou en société) avec des agriculteurs cherchant à céder leur exploitation ou souhaitant trouver un nouvel associé.

Inscription après un entretien individualisé. Un site internet www.repertoireinstallation.com, bien référencé. Un service non facturé en Poitou-Charentes, ni à l'exploitant, ni au porteur de projet (prise en charge par des fonds publics).

Prochaines échéances :

Une session d'accueil d'actifs en bovin viande : les 19 et 20 avril prochains (accueil le 19 avril à la salle des fêtes de Marigny Chemereau - 86) - 2 jours pour découvrir des exploitations à reprendre dans La Vienne, rencontrer des candidats à l'installation, échanger avec les acteurs de la filière et des territoires. (Sur inscription)

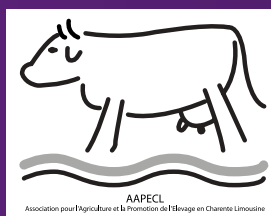
Des formations en Vienne :

Premiers pas vers une transmission réussie : Les 17, 24 et 31 mai 2018 - Connaître l'ensemble des enjeux sociaux, fiscaux, patrimoniaux, juridique d'une cessation d'activité, ainsi que les démarches d'une cessation d'activité

Comment bien évaluer son exploitation : Les 15, 20, 29 novembre 2018 - S'approprier les différentes méthodes d'évaluation d'une exploitation, identifier les attentes des repreneurs, apprendre à présenter son exploitation de manière attractive.

10

Les Conseillers Installation Transmission
Agathe TOUZINEAU (CA 86) et Benoist MARTIN (CA 86)
05 49 44 74 60
Martial POUZET (CA 16)
06 14 09 66 45



Festival Limousin de Chabanais

Concours interrégional Limousin
Vendredi 13 & samedi 14 avril 2018

Festival Laitier de Chabanais

Concours interdépartemental Normand
Concours interdépartemental Prim'holstein

Vendredi 20 & samedi 21 avril 2018

La Vie de la Chambre 16

Ma PAC

avec TRANQUIBILTÉ

Dès aujourd'hui, prenez rendez-vous pour faire votre déclaration PAC avec nos services.

Tél. 05 45 24 49 59 ou 05 45 67 49 81

Allez plus loin avec la Chambre d'agriculture de la Charente, en suivant toute notre offre Tranqui'bilté.



Commercialisation de bovins limousins via Coop Atlantique

La création d'une association d'éleveurs dans le cadre de la commercialisation de bovins limousins en direct avec Coop Atlantique est chose faite ! Bienvenue et longue vie à la petite dernière : l'association « le 5^{ème} quartier » (clin d'œil : le 5^{ème} quartier représente le cœur, le foie et la peau qui ne sont pas payés à l'éleveur mais valorisés par l'abatteur, normalement en contrepartie d'une diminution des frais d'abattage).

L'assemblée générale constituante s'est tenue le 15 mars dernier. 30 éleveurs ont intégré l'association et ont validé les statuts et le règlement intérieur. Les 9 membres élus du Conseil d'administration se réuniront prochainement pour élire le bureau. La Chambre d'agriculture restera présente pour accompagner les premiers pas de l'association.

Contacts : Agnès BALLU et Christian LALOI

Stockage de l'eau sur Aume Couture en vidéo

Interview d'un agriculteur et d'un élu de la Chambre d'agriculture de la Charente concernant l'irrigation et le stockage de l'eau sur le bassin de l'Aume Couture en Charente.

Visionnez la vidéo sur la page d'accueil du site internet de la Chambre d'agriculture de la Charente.



11

Régionalisation à l'excès des Chambres d'agriculture

Comme nous vous l'avons déjà indiqué, La Chambre d'agriculture de la Charente (CA16) s'était associée avec la Coordination Rurale - Union Nationale et la Chambre d'agriculture du Lot et Garonne pour déposer un Recours de contestation auprès du Conseil d'Etat à l'encontre du décret de régionalisation du réseau des Chambres, afin de préserver l'autonomie, les capacités décisionnelles et budgétaires des Chambres Départementales au bénéfice des agriculteurs de leurs propres départements.

Ce combat a été mené par vos élus dans l'intérêt d'une préservation d'une meilleure proximité et la possibilité de développer une offre de services qui réponde pleinement et avec territoriale réactivité aux attentes et besoins des agriculteurs locaux. Malheureusement cette action n'a pas été partagée par le syndicat majoritaire.

Dans sa décision n°404914 du 9 février 2018, le Conseil d'Etat a donné raison à la CA16 / Coordination Rurale / CA47 en annulant des dispositions du 6° de l'article 1^{er} du décret n° 2016-610 du 13 mai 2016 relatif au réseau des Chambres d'agriculture, qui confiaient aux Chambres Régionales d'Agriculture l'exercice de missions relevant de la compétence des Chambres Départementales.

Vos élus se félicitent notamment que l'offre de formation auprès des exploitations agricoles, les prestations certifiées et outils logiciels performants afférents ou encore la promotion de la création et la reprise d'entreprises agricoles restent ainsi de la compétence directe des Chambres départementales, au plus près des agriculteurs.

Notre objectif reste de chercher la meilleure possibilité de mutualisation des « fonctions dites support » : comptabilité

Finances, juridique, administration Ressources Humaines... source d'économie d'échelle au sein du réseau des Chambres de la grande Région Nouvelle Aquitaine, tout en préservant la relation de proximité et la qualité de services auprès des agriculteurs et collectivités territoriales à l'échelon départemental et local.

Une nouvelle loi est en instance (loi dite ESSoC), qui ouvrirait notamment la voie à des expérimentations de la régionalisation des Chambres. Vos élus ont réitéré leur opposition et une audience est prévue cette semaine au Sénat. L'objet est en particulier de rappeler que l'échelon départemental est le plus pertinent pour mener des politiques agricoles adaptées et répondre avec réactivité aux besoins locaux.

Les élus de la Chambre d'agriculture de la Charente

Faites votre déclaration PAC avec la Chambre d'agriculture de votre département

Chambre d'agriculture de la Charente
05 45 24 49 59

Chambre d'agriculture de la Vienne
05 49 44 74 74



Vos interlocuteurs du service élevage



Julie RENARD / Chef du service / CA 16-86
Tél. : 06 21 21 82 98 / julie.renard@charente.chambagri.fr



Nathalie AUGAS / Conseillère ovin
Tél. : 06 26 69 71 09 / nathalie.augas@charente.chambagri.fr



Pauline GAUTHIER / Conseillère caprin / fourrage
Tél. : 06 25 64 14 04 / pauline.gauthier@charente.chambagri.fr



Laurie MOURICHOU / Conseillère bovin viande
Tél. : 06 24 30 15 24 / laurie.mourichou@charente.chambagri.fr



Jocelyne LATUS / Assistante
Tél. : 05 45 84 09 28 / jocelyne.latus@charente.chambagri.fr



Sylvie VIGNAUD / Assistante
Tél. : 05 45 84 09 28 / sylvie.vignaud@charente.chambagri.fr



Anne-Laure VEYSSET / Conseillère bovin lait / équin
Tél. : 06 25 64 54 55 / anne-laure.veysset@charente.chambagri.fr



Vincent VIGNEAU / Conseiller Bovin Croissance
Tél. : 06 07 42 67 36 / vincent.vigneau@charente.chambagri.fr



Aloïse CÉLÉRIER / Conseillère bovin viande / fourrage
Tél. : 06 58 59 74 20 / aloise.celerier@vienne.chambagri.fr



Coline BOSSIS / Conseillère caprin
Tél. : 06 79 42 74 47 / coline.bossis@vienne.chambagri.fr



Laura GAUZIN / Conseillère bovin viande
Tél. 06 75 73 28 51 / laura.gauzin@vienne.chambagri.fr



Hugues GEAY / Conseiller bovin viande
Tél. : 06 84 96 03 35 / hugues.geay@vienne.chambagri.fr



Béatrice GRIFFAULT / Conseillère ovin
Tél. : 06 79 55 62 83 / beatrice.griffault@vienne.chambagri.fr



Benjamin MAILLOCHAUD / Conseiller bovin viande
Tél. : 06 75 76 89 74 / benjamin.maillochaud@vienne.chambagri.fr



Adele MARSAULT / Conseillère bovin lait
Tél. : 06 84 61 42 56 / adele.marsault@vienne.chambagri.fr



Camille MANCEAU / Conseillère ovin
Tél. : 06 30 25 11 83 / camille.manceau@vienne.chambagri.fr

Coordonnées

Chambre d'agriculture de la Charente

Service Productions Animales - Bureau décentralisé Charente Limousine
2 & 4 allée des Freniers - 16500 CONFOLENS
Tél. : 05 45 84 09 28 - www.charente.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la Vienne

Agropole service élevage
CS 35001 - 2133 route de Chauvigny - 86550 MIGNALOUX BEAUVOIR
Tél. : 05 49 44 74 74 - www.vienne.chambagri.fr